Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_084-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

**C_2018_084**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

## SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 2018

*L'an deux mille dix huit, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

| Nombre de Membres | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 66 | 66 | 62 |

Objet de la délibération:
**Association Couveuse Interface 83 - Attribution d'une subvention de fonctionnement et convention d'objectifs 2018**

**PRÉSENTS** :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

**REPRÉSENTÉ(S)** :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Marie-France DURANDO pouvoir à Jacques GÉRARD, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Daniel MARIA, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Sophie DUFOUR, Sylvie FRANCIN pouvoir à Alain VIGIER, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Claude PIANETTI, Florence LEROUX pouvoir à Sylvie FAYE, Grégory LOEW pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Christian TAILLANDIER, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER, Richard TYLINSKI pouvoir à Frédéric MARCEL

**ABSENT(S) :**
Liliane BOYER, Bernard CHARDES, Mathilde KOUJI-DECOURT, Valéria VECCHIO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Sophie DUFOUR

**RAPPORTEUR** : Madame Valérie MARCY

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_084-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise a pris l'engagement de répondre au mieux aux besoins des porteurs de projets en phase de création, de reprise et de développement d'entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.

Ainsi, dans le cadre de la pépinière hôtel d'entreprises, la Communauté d'Agglomération Dracénoise héberge l'association Couveuse Interface 83. Cette association aide les porteurs de projet à tester la validité de leur projet et à se préparer à devenir chef d'entreprise avant de procéder à la création.

C'est une offre de service complémentaire qui s'intercale entre l'intervention des réseaux d'accompagnements ou des chambres consulaires et l'entrée des entreprises en pépinière.
La Couveuse Interface 83 offre un service aux porteurs de projet en phase de création d'entreprise dans les domaines de :

- l'hébergement juridique, pour permettre aux porteurs de projet de création d'entreprise de tester économiquement et commercialement leur produit/service,
- l'apprentissage du métier de chef d'entreprise en situation réelle : actions commerciales, relation client, négociation, facturation, marge, organisation, planification, anticipation de la trésorerie,
- la mise en réseau des bénéficiaires : source d'émulation, de collaboration, d'enrichissement des projets et de solidarité entre les bénéficiaires,
- la formation et de l'accompagnement pour une période de test allant de 6 à 12 mois, dans la construction de leur projet.

Outre la poursuite des missions traditionnelles, il est demandé à la Couveuse Interface 83, au titre des objectifs 2018 :

- de renforcer le partenariat local avec les acteurs d'aide à la création d'entreprises, Pôle Emploi, les missions locales, «l'association « La Fabrique »,
- de fournir à la Communauté d'Agglomération Dracénoise des indicateurs quantitatifs et qualitatifs concernant les actions ou porteurs de projets issus des quartiers prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de ville 2015/2020 piloté par l'agglomération et notamment du pilier A «développement de l'activité et de l'emploi».

Compte tenu de l'intérêt que présente l'activité de la Couveuse Interface 83 dans le cadre de la compétence obligatoire « développement économique » de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, il est proposé au Conseil d'agglomération d'accorder à la Couveuse Interface 83 une subvention de fonctionnement de 2 000€ au titre de l'année 2018 suite à leur dépôt de dossier d'un montant de 5 000€.

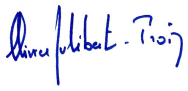
Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_084-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte Développement économique – Numérique et Formation – Insertion professionnelle réunie le 16 mai 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2018 entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et la Couveuse Interface 83, ainsi que tout document y afférant,
- approuver le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Couveuse Interface 83 d'un montant de 2 000€ au titre de l'année 2018.
  Imputation budgétaire : 6574-901.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 07/06/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



*Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.*